

--==--  
Canton d'HAUTEVILLE  
--==--

# Commune de Culoz

Compte-rendu

Réunion du Conseil Municipal

11 AVRIL 2018

L'an deux mille dix-huit et le 11 avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ANDRE-MASSE, Maire.

**Présents** : Mesdames et Messieurs : Franck ANDRE-MASSE Maire, ABRY Marcel, FELCI Claude, RAVIER Danielle, GUILLAND Marc, LONGE Anne-Laure adjoints, BELLON Sylviane, DI PAOLO Frédéric, MARCHAND Christelle, FABRIZIO Christian, IMPERATO Philippe, SCALMANA Dominique, VILLARD Robert, TRABALZA Joëlle, GRANET Robert, conseillers

**Absents excusés** : GUILLERMET Sylviane (procuration à Monsieur Claude FELCI), LETHET Julie (procuration à Anne-Laure LONGE), BERTHIER Françoise (procuration à Madame Danielle RAVIER), MONTEIRO Loïc, BERNARD-FARAH Valérie, BÉRARDI Christophe, FLORES Laurence, THIBOUD Yannick.

**Secrétaire de séance** : Robert GRANET

## **ELECTION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Monsieur GRANET est désigné secrétaire de séance.

En préambule de la séance, le Maire sollicite l'assemblée afin d'ajouter un point à l'ordre du jour. En effet, il précise qu'une enquête publique portant sur l'autorisation d'exploitation d'une installation spécialisée dans les travaux de désamiantage, la démolition de matériel ferroviaire et la récupération de déchets métalliques à Culoz, a été réalisée au profit de la SME.

Il précise qu'il convient à l'assemblée d'émettre un avis sur l'exploitation de l'installation avant le 25 avril 2018.

Le conseil municipal valide à l'unanimité cette demande, et décide d'ajouter le point à l'ordre du jour.

## **DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L2122-22 DU CGCT ;**

- **Décision du 16 mars 2018** : Un contrat est conclu avec la Société ABELIUM COLLECTIVITES sise 4 Rue du Clos de l'Ouche - 35730 Pleurtuit, pour la maintenance du logiciel DOMINO module MIKADO mis en place pour la facturation de l'espace Multi accueil du Colombier. Le montant annuel du contrat est 435.60 € HT.
- **Décision du 28 mars 2018** : Décision relative à la régularisation des cotisations d'assurance de l'année 2017 et renouvellement des garanties pour la flotte automobile pour l'année 2018 à savoir :  
Régularisation des cotisations de l'exercice 2017 : 342.47 € (5 811.35 € - 5 468.88 €)  
Renouvellement de garanties pour l'année 2018 : 265.51 € (5 898.20 € - 5 632.69 €)
- **Décision du 28 mars 2018** : Un contrat est conclu avec la société AXED sise 380 rue Maurice Herzog - 73420 Viviers du Lac pour la maintenance et la vérification des portes automatiques piétonnes du multi-accueil. Ce contrat est établi pour une période d'un an à compter du 1er janvier 2018, pour un montant de 685,92 € TTC.

- **Décision du 28 mars 2018** : Un contrat est conclu avec la société AXED sise 380 rue Maurice Herzog - 73420 Viviers du Lac pour la maintenance et la vérification des portes automatiques piétonnes de l'Hôtel de Ville. Ce contrat est établi pour une période d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, pour un montant de 685,92 € TTC.
- **Décision du 28 mars 2018** : Un contrat est conclu avec la société AXED sise 380 rue Maurice Herzog - 73420 Viviers du Lac pour la maintenance et la vérification des portes automatiques piétonnes de la Médiathèque. Ce contrat est établi pour une période d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, pour un montant de 685,92 € TTC.
- **Décision du 28 mars 2018** : Un contrat d'entretien est passé avec Les Biolattes - ZI de Coron - BP 156 - 01306 BELLEY, pour le nettoyage hebdomadaire des vêtements de travail des agents des services techniques.
- **Décision du 6 avril 2018** : Un contrat de vente et de service est passé avec la société BSO sise 147 Rue Paul Emile Victor – 73800 SAINT-HELENE-DU-LAC, pour la location d'un copieur de type KYOCERA 3252 ci pour les services techniques.  
Le contrat se compose comme suit :
  - Location du matériel pour un montant de 66 € HT par mois ;
  - Contrat de service pour la maintenance qui s'élève à :
    - 0,0033 € HT par copie noir et blanc ;
    - 0,033 € HT par copie couleur.

#### **ADOPTION DU P.V. DE LA SEANCE PRECEDENTE EN DATE DU 15 MARS 2018 :**

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

Ordre du Jour :

#### **1- ENQUETE PUBLIQUE PORTANT SUR L'AUTORISATION D'EXPLOITATION D'UNE INSTALLATION SPECIALISEE DANS LES TRAVAUX DE DESAMIANTAGE, LA DEMOLITION DE MATERIEL FERROVIAIRE ET LA RECUPERATION DE DECHETS METALLIQUES A CULOZ.**

Le maire informe, que la SAS Société Métallurgique d'Epernay (SME) projette de mettre en service, sur son site de Culoz, une installation spécialisée dans les travaux de désamiantage, la démolition de matériel ferroviaire et la récupération de déchets métalliques.

Cet équipement est soumis aux prescriptions du Code de l'Environnement relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). Dans ce cadre, le Préfet de l'Ain a, par arrêté du 07 février 2018, décidé l'ouverture d'une enquête publique.

Cette demande d'autorisation a donc été soumise à enquête publique qui s'est déroulée du 05 mars 2018 au 06 avril 2018 inclus.

Le Maire précise qu'aucune observation n'a été consignée sur les registres mis à disposition du public à l'accueil de la Mairie durant cette période.

Au regard des éléments communiqués, il propose d'émettre un avis favorable à la demande de la SME faisant l'objet de la présente enquête publique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**EMET un avis favorable sur la demande d'autorisation formulée par la SAS Société Métallurgique d'Epernay (SME), relative à l'exploitation d'une installation spécialisée dans les travaux de désamiantage, la démolition de matériel ferroviaire et la récupération de déchets métalliques à Culoz.**

#### **2- APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – BUDGET GENERAL**

Le Maire donne la parole au premier adjoint, qui présente au Conseil Municipal le Compte Administratif 2017 du budget général de la Commune qui s'établit comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Chapitre	Montant	Chapitre	Montant
011	829 468,22 €	013	26 097,48 €
012	1 755 780,39 €	70	593 311,72 €
014	55 913,00 €	73	2 606 268,83 €
65	342 191,89 €	74	351 789,89 €
66	84 989,67 €	75	155 964,14 €
67	4 481,15 €	76	0,00 €
042	277 325,53 €	77	178 840,16 €
		042	1 646,13 €
<b>Total dépenses</b>	<b>3 350 149,85 €</b>	<b>Total recettes</b>	<b>3 913 918,35 €</b>
Résultat de la section Fonctionnement : + 563 768,50 €			

Section d'investissement

Dépenses		Recettes	
Chapitre	Montant	Chapitre	Montant
040	1 646,13 €	040	277 325,53 €
16	136 444,94 €	10	112 228,79 €
20	35 790,24 €	13	7 608,00 €
204	14 107,50 €	204	17 583,18 €
21	450 332,80 €		
23	201 383,19 €		
26	1625,00 €		
Total dépenses	<b>841 329,80 €</b>	Total recettes	<b>414 745,50 €</b>
<b>Résultat de la section Investissement : - 426 584,30 €</b>			
<b>Restes à réaliser dépenses : - 172 862 €</b>			

Compte tenu du résultat de clôture d'investissement en 2016 (+ 292 022,67 €), de l'affectation du résultat en 2017 (+ 45 469,33 €), le résultat de clôture 2017 s'établit comme suit :

- Investissement : - 134 561,63 €
- Fonctionnement : + 1 152 738,08 €

Monsieur le Maire ne prend pas part aux débats ni au vote et est invité à quitter la salle.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

**APPROUVE le compte administratif de l'exercice 2017 du budget général tel que présenté ci-dessus.**

**3- APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT**

Le Maire donne la parole au premier adjoint, qui présente au Conseil Municipal le Compte Administratif 2017 du budget eau et assainissement de la Commune qui s'établit comme suit :

Section d'exploitation

Dépenses		Recettes	
Chapitre	Montant	Chapitre	Montant
011	105 002,57 €	70	570 939,06 €
012	177 859,19 €	75	5 033,23 €
014	62 676,00 €	777	11 016,48 €
65	0,00 €	77	0,00 €
66	40 811,07 €		

67	72,55 €		
042	172 927,03 €		
<b>Total dépenses</b>	<b>559 348,41 €</b>	<b>Total recettes</b>	<b>586 988,77 €</b>
Résultat de la section Fonctionnement : + 27 640,36 €			

Section d'investissement

Dépenses		Recettes	
Chapitre	Montant	Chapitre	Montant
203	47 807,86 €	040	172 927,03 €
16	26 168,69 €	13	30 306,00 €
21	67 036,55 €		
23	27 800,60 €		
040	11 016,48 €		
Total dépenses	<b>179 830,18 €</b>	Total recettes	<b>203 233,03 €</b>
<b>Résultat de la section Investissement : + 23 402,85 €</b>			
<b>Restes à réaliser dépenses : - 99 882 €</b>			

Compte tenu du résultat de clôture d'investissement en 2016 (730 643,45 €), de l'affectation du résultat en 2017 (0,00 €), le résultat de clôture 2017 s'établit comme suit :

- Investissement : + 754 046,30 €
- Fonctionnement : + 148 387,81 €

Monsieur le Maire ne prend pas part aux débats ni au vote et est invité à quitter la salle.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

**APPROUVE le compte administratif de l'exercice 2017 du budget eau et assainissement tel que présenté ci-dessus.**

**4- APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – BUDGET annexe Lotissement ZA**

Le Maire donne la parole au premier adjoint, qui présente au Conseil Municipal le Compte Administratif 2017 du budget annexe Lotissement ZA de la Commune qui s'établit comme suit :

- Dépenses et recettes propres de l'exercice Investissement et fonctionnement : 0,00 €
- Report 002 de 2015 sur le budget 2016 (excédent de fonctionnement) : 22.226,58 €

Monsieur le Maire ne prend pas part aux débats ni au vote et est invité à quitter la salle.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

**APPROUVE le compte administratif de l'exercice 2017 du budget annexe Lotissement ZA tel que présenté ci-dessus.**

**5- AFFECTATION DU RESULTAT – BUDGET GENERAL**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, compte tenu de l'approbation du compte administratif 2017, d'affecter le résultat du budget général comme suit :

<b>Affectation du résultat</b>	
<b>Résultat de fonctionnement</b> <u>Résultat de l'exercice</u>	+563 768,50 €
Résultats antérieurs reportés Ligne 002 du compte administratif précédent	+ 588 969,58 €
<b>Résultat à affecter</b> <b>= A + B (hors restes à réaliser)</b>	<b>+1 152 738,08 €</b>
<b>Solde d'exécution de la section investissement</b>	
<u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> R 001 (si excédent)	- 134 561,63 €
<u>Solde des restes à réaliser investissement</u> Besoin de financement	- 172 862 €
<b>Besoin de financement F. = D +E</b>	<b>307 423,63 €</b>
<b>Affectation = C. = G + H</b>	<b>1 152 738,08 €</b>
<b>Affectation en réserve R1068 en investissement</b> Couverture obligatoire du besoin de financement F	<b>400 000,00 €</b>
<b>H. Report en fonctionnement R002</b>	<b>752 738,08 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

**DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement 2017 comme proposé ci-dessus.**

#### **6- AFFECTATION DU RESULTAT – BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, compte tenu de l'approbation du compte administratif 2017, d'affecter le résultat du budget eau et assainissement comme suit :

<b>Affectation du résultat</b>	
<b>Résultat de fonctionnement</b> <u>Résultat de l'exercice</u>	+27 640,36 € 0,00 €
Résultats antérieurs reportés Ligne 002 du compte administratif précédent	+ 120 747,45 €
<b>Résultat à affecter</b> <b>= A + B (hors restes à réaliser)</b>	<b>+ 148 387,81 €</b>
<b>Solde d'exécution de la section investissement</b>	
<u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> R 001 (si excédent)	+ 754 046,30 €
<u>Solde des restes à réaliser investissement</u> Besoin de financement	- 99 882 €
	<b>0,00 €</b>
<b>Besoin de financement F. = D +E</b>	<b>148 387,81 €</b>
<b>Affectation = C. = G + H</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Affectation en réserve R1068 en investissement</b> couverture obligatoire du besoin de financement F	<b>0,00 €</b>
<b>H. Report en fonctionnement R002</b>	<b>148 387,81 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

**DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement 2017 comme proposé ci-dessus.**

#### **7- APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2018 – BUDGET GENERAL**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de budget primitif 2018 du budget général de la commune.

Après avoir présenté le budget par Chapitre et programme par programme pour l'investissement, il donne les grandes masses qui s'élèvent :

En fonctionnement à :

- en recettes 4 346 815,08 €
- en dépenses 4 346 815,08 € dont un virement à l'investissement de 931 844,08 €

En investissement à :

- en recettes 1 551 884,08 €
- en dépenses 1 551 884,08 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

**APPROUVE le projet de BP 2018 du budget général de la commune de Culoz tel que présenté par Monsieur le Maire.**

#### **8- APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2018 – BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de budget primitif 2018 du budget Eau et Assainissement de la commune.

Après avoir présenté le budget par Chapitre et programme par programme pour l'investissement, il donne les grandes masses qui s'élèvent :

En exploitation à :

- en recettes 768 987,81 €
- en dépenses 768 987,81 € dont un virement à l'investissement de 102 563,81 €

En investissement à :

- en recettes 1 113 002,11 €
- en dépenses 1 113 002,11 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

**APPROUVE le projet de BP 2018 du budget Eau et Assainissement de la commune de Culoz tel que présenté par Monsieur le Maire.**

#### **9- APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2018 – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT ZA**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de budget primitif 2017 du budget du lotissement ZA qui s'établit comme suit :

- Recettes fonctionnement R002 : 22 226,58 €
- Dépenses au D6522 : 22 226,58 €

Il précise en outre que ce budget lotissement doit être clôturé. Mais pour cela l'annulation du stock de terrains est à réaliser au vu des parcelles transférées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

**APPROUVE le projet de BP 2018 du budget annexe Lotissement ZA tel que présenté par Monsieur le Maire.**

#### **10- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017 – TOUS BUDGETS**

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses et celui des mandats délivrés, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur, accompagnés des états de développement des

comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé les Comptes Administratifs de l'exercice 2017 du budget Général, du Budget Eau et Assainissement et du budget lotissement ZA.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

CONSIDERANT que tout est exact,

**DECLARE à l'unanimité que les Comptes de Gestion des budgets de la commune, à savoir le budget Général, le budget Eau et Assainissement, le budget lotissement ZA, dressés pour l'exercice 2017, par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'Ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.**

#### **11- VOTE DES TAUX 2018 (TH, TF, TFNB)**

Monsieur le Maire rappelle que l'état 1259 notifié par la direction des services fiscaux prévoit les produits à taux constants des quatre taxes communales comme suit :

	Bases prévisionnelles notifiées 2018	Rappel taux 2017 proposés	Produits à taux constants
Taxe Habitation	3 828 000 €	8,41 %	321 935 €
Foncier Bâti	5 487 000 €	6,38 %	350 071 €
Foncier Non Bâti	24 100 €	48,49 %	11 686 €

Compte tenu des besoins budgétaires, le Maire propose de ne pas revaloriser les taux pour 2018.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**ADOpte les trois taux comme énoncés ci-dessus et,**

- **FIXE à 8,41% le taux de Taxe Habitation.**
- **FIXE à 6,38% le taux de Taxe Foncière.**
- **FIXE à 48,49% le taux de Taxe Foncier Non Bâti.**

#### **12- TARIFS 2018 EAU ET ASSAINISSEMENT ET BORDEREAU DES PRIX POUR LE BRANCHEMENT DES PARTICULIERS EN EAU ET ASSAINISSEMENT :**

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée le tableau des tarifs pour les services de l'eau et de l'assainissement gérés en régie. Il est proposé, pour faire face à la mise en conformité du système d'assainissement et conformément aux préconisations de l'étude diagnostique, une augmentation des tarifs eau potable et assainissement pour 2018/2019 comme suit :

<b>Eau/assainissement tarifs</b>	<b>Proposition 2017/2018</b>	<b>Proposition 2018/2019</b>
Période de facturation	Du 01/05/2017 au 30/04/2018	Du 01/05/2018 au 30/04/2019
Exercice budgétaire	2018	2019
Location compteur par année ø 15	29,90 € HT	29,90 € HT
" " " " " ø 20	41,70 € HT	41,70 € HT
" " " " " ø 25 & 32	54,60 € HT	54,60 € HT
" " " " " ø 40	68,00 € HT	68,00 € HT
" " " " " ø 50	69,50 € HT	70,00 € HT
" " " " " ø 65	81,40 € HT	102,00 € HT
" " " " " ø 80	141,10 € HT	141,10 € HT
" " " " " ø 100	189,50 € HT	189,50 € HT
Prime fixe eau	38,90 € HT	39,00 € HT
Consommation eau / m3	1,10 € HT	1,10 € HT
Prime fixe assainissement	44,38 € HT	48,60 € HT
Redevance assainissement / m3	1,15 € HT	1,27 € HT
Simulation 120 m3 particulier	383,18 € HT	401,90 € HT
Tarifs travaux réalisés en régie		

Prix horaire travaux personnel communal	35,00 €	37,00 €
Forfait matériel	50,00 €	54,00 €
Prestation certificat de conformité assainissement/logement	100,00 € TTC	120,00 € TTC

Enfin, il soumet le bordereau des prix que le service utilise dans le cadre de ses travaux pour la population.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**ADOpte le tableau des tarifs 2018/2019 ci-dessus présenté et,**

**ADOpte le bordereau des prix pour les branchements particuliers.**

### **13- SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CULOZIENNES ;**

Madame LONGE, adjointe aux associations, présente aux membres de l'assemblée les différents dossiers de demandes de subventions pour l'année 2018.

Après examen des dossiers, il est proposé d'attribuer et de verser une subvention aux associations suivantes

<b>Intitulés des Associations</b>	<b>Montant proposé en 2018</b>
Arts Martiaux Culoziens	5 200 €
Culoz Basket Club	25 000 €
Union Sportive Culoz Grand Colombier	25 500 €
Tennis Club de Culoz	12 500 €
ASA - section Culoz	2 500 €
Union Cycliste Culoz Belley	3 800 €
Club du 3° âge	550 €
Téléthon-A F Myopathie	400 €
Anciens d'A.F.N.	76 €
Banque Alimentaire	150 €
SKI club	1 500 €
Chorale Bel Air	1 000 €
JSP (fonctionnement)	600 €
Culoz Patrimoine	700 €
Loisirs et Culture-	200 €
C'est qu'1 jeu	1 000 €
Comité des fêtes	5 500 €
ASCOLEC (association scolaire pour la lecture)	100 €
Cinébus	2 000 €
Sou des écoles	2 000 €
<b>Total 6554</b>	<b>90 276.00 €</b>

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, avec 16 voix pour et deux abstentions (MM GRANET ET SCALMANA) :

**ADOpte l'attribution des subventions pour 2018 conformément au tableau ci-dessus présenté.**

### **14- CONVENTION REGLANT LA MISE A DISPOSITION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR UN MONTANT SUPERIEUR A 23 000 € ;**

Le Maire rappelle que la loi du 12 avril 2000, relative à la transparence des aides octroyées par les personnes publiques, impose aux Communes qui versent des subventions supérieures à 23 000 €, de fixer, par convention, les modalités de surveillance, de versement et d'utilisation des deniers publics.

Deux associations bénéficient d'un montant supérieur à 23 000 € tel que proposé dans le budget de 2018. Il est donc proposé d'autoriser Monsieur le Maire, à signer des conventions avec :



- L'Union Sportive Culoz Grand Colombier Football représentée par son Président, Monsieur Aurélien COMTE : subvention 2018 de 25 500 €,

Et

- Le Culoz Basket Club représenté par Monsieur Philippe COMTE : subvention 2018 de 25 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**AUTORISE le Maire ou son représentant à signer les conventions avec les associations « Union Sportive Culoz Grand Colombier » et « Culoz basket club » pour l'obtention des subventions 2018.**

**15- MISE EN CONFORMITE ET MODERNISATION DE COFFRETS DE COMMANDE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC**

M. le Maire explique au conseil municipal qu'il convient de procéder cette année à la mise en conformité et à la modernisation de 14 coffrets de commande de l'éclairage public communal sur les 28 existants.

Afin que le SIEA puisse procéder à l'inscription du dossier dans un programme, il convient d'approuver le plan de financement prévisionnel proposé, à savoir :

Montant des travaux inscrits au programme TTC	20 300,00 €
Soit montant HT	16 916,67 €
Dépense subventionnable résultant des prix plafonds HT du Syndicat	4 575,00 €

Soit :

Participation du SIEA	2 825,83 €
FCTVA	3 330,01 €
Dépense prévisionnelle restant à la charge de la commune	14 144,16 €
Total	20 300,00 €

Il sera demandé à la commune le versement d'une participation financière provisoire égale à la dépense prévisionnelle des travaux concernés. La régularisation, sur la base de la dépense réellement engagée par le Syndicat pour le compte de la commune, interviendra à la clôture du programme et donnera lieu, suivant le cas, à un appel de fonds complémentaires ou à un versement du trop-perçu.

M. le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

**APPROUVE le plan de financement du SIEA concernant la mise en conformité et la modernisation de 14 coffrets de commande de l'éclairage public communal.**

**16- REMISE EN ETAT LIAISON POINT LUMINEUX N°75 (PROXIMITE ACCES BASE DE LOISIRS) : VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT DU SIEA)**

M. le Maire explique au conseil municipal qu'une importante panne d'éclairage public a eu lieu sur le site de la base de loisirs. Le diagnostic effectué montre qu'il s'agit d'un problème situé sur un câble d'alimentation.

Afin que le SIEA puisse procéder à l'inscription du dossier dans un programme, il convient d'approuver le plan de financement prévisionnel proposé, à savoir :

Montant des travaux inscrits au programme TTC	4 600,00 €
Soit montant HT	3 833,33 €
Dépense subventionnable résultant des prix plafonds HT du Syndicat	0,00 €

Soit :

Participation du SIEA	536,67 €
FCTVA	754,58 €
Dépense prévisionnelle restant à la charge de la commune	3 308,75 €
Total	4 600,00 €

Il sera demandé à la commune le versement d'une participation financière provisoire égale à la dépense prévisionnelle des travaux concernés. La régularisation, sur la base de la dépense réellement engagée par le Syndicat pour le compte de la commune, interviendra à la clôture du programme et donnera lieu, suivant le cas, à un appel de fonds complémentaires ou à un versement du trop-perçu.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

**APPROUVE le plan de financement du SIEA concernant la remise en état de la liaison du point lumineux n°75 situé à proximité de l'accès à la base de loisirs.**

**17- SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC L'AGENCE DEPARTEMENTALE D'INGENIERIE POUR LA REALISATION D'UNE MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR L'AMENAGEMENT DE LA TRAVERSEE DE CHATEL ;**

M. le Maire explique au conseil municipal qu'il convient d'engager dès cette année le projet d'aménagement et de sécurisation de la traversée du hameau de Chatel.

Pour ce faire, il propose de confier une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage à l'Agence Départementale d'Ingénierie, via une convention comprenant les prestations suivantes :

- Réalisation des esquisses, définition du programme de travaux et des estimations financières,
- Assistance à la passation des contrats de travaux,
- Suivi technique et administratif des travaux.

La proposition globale s'élève à 6 750 € HT au maximum pour 15 jours d'intervention (soit 450 € HT par jour) sachant que le règlement des prestations s'effectue en fonction du nombre de jours réellement réalisés par l'Agence.

M. le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer :

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

**APPROUVE les termes de la convention à intervenir entre la commune et l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain concernant l'aménagement et la sécurisation de la traversée du hameau de Chatel.**

**18- SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC L'AGENCE DEPARTEMENTALE D'INGENIERIE POUR UNE ETUDE DE FAISABILITE DE L'INSERTION DE LA RUE DE LA ROSERAIE SUR L'AVENUE JEAN FALCONNIER ET L'AMENAGEMENT DU PARKING DE LA POSTE ;**

M. le Maire explique au conseil municipal qu'il convient d'engager une étude de faisabilité concernant l'insertion de la rue de la Roseraie sur l'avenue Falconnier et l'aménagement du parking de La Poste.

En effet, l'insertion de la rue de la Roseraie sur l'avenue Falconnier est un secteur qui pose problème en termes de sécurité, et le parking de La Poste mérite d'être réorganisé et le revêtement doit être repris.

Pour ce faire, il propose de confier une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage à l'Agence Départementale d'Ingénierie, via une convention pour mener une étude de faisabilité.

La proposition globale s'élève à 2 250 € HT au maximum pour 5 jours d'intervention (soit 450 € HT par jour) sachant que le règlement des prestations s'effectue en fonction du nombre de jours réellement réalisés par l'Agence.

M. le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer :

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

**APPROUVE les termes de la convention à intervenir entre la commune et l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain pour la réalisation d'une étude de faisabilité concernant l'insertion de la rue de la Roseraie sur l'avenue Falconnier, et l'aménagement du parking de La Poste.**

**19- SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC L'AGENCE DEPARTEMENTALE D'INGENIERIE POUR LA REALISATION D'UNE MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR L'AMENAGEMENT DES ENTREES OUEST ET EST DE LA COMMUNE ;**

M. le Maire explique au conseil municipal qu'il convient d'engager dès cette année les projets d'aménagement des entrées ouest et est de Culoz. Il précise que cela s'inscrit dans le projet global de revitalisation du centre-bourg.

Pour ce faire, il propose de confier une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage à l'Agence Départementale d'Ingénierie, via une convention comprenant les prestations suivantes :

- Réalisation des esquisses, définition du programme de travaux et des estimations financières,
- Assistance à la passation des contrats de travaux,
- Suivi technique et administratif des travaux.

La proposition globale s'élève à 6 300 € HT au maximum pour 14 jours d'intervention (soit 450 € HT par jour) sachant que le règlement des prestations s'effectue en fonction du nombre de jours réellement réalisés par l'Agence.

M. le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer :

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

**APPROUVE les termes de la convention à intervenir entre la commune et l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain concernant l'aménagement des entrées ouest et est de Culoz.**

**20- SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC L'AGENCE DEPARTEMENTALE D'INGENIERIE POUR L'EXTENSION DU CIMETIERE ;**

M. le Maire explique au conseil municipal qu'il convient d'engager rapidement une démarche visant à procéder à l'extension du cimetière communal.

Pour ce faire, il propose de confier une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage à l'Agence Départementale d'Ingénierie, via une convention comprenant les prestations suivantes :

- Etudes de faisabilité du projet,
- Réalisation de la procédure administrative relative à l'extension,
- Définition du programme de travaux,
- Assistance à la passation des contrats de travaux,
- Suivi des travaux.

La proposition globale s'élève à 8 100 € HT au maximum pour 18 jours d'intervention (soit 450 € HT par jour) sachant que le règlement des prestations s'effectue en fonction du nombre de jours réellement réalisés par l'Agence.

M. le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer :

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

**APPROUVE les termes de la convention à intervenir entre la commune et l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain concernant le projet d'extension du cimetière communal.**

**21- QUESTIONS DIVERSES.**

- Monsieur ABRY informe que dans le cadre de sa compétence voirie, la communauté de communes Bugey Sud va financer deux études en 2018 pour l'aménagement de la Rue des Pérouses et celui de la Rue de la Croix Rousse.  
En ce qui concerne spécifiquement la rue des Pérouses, il est prévu de modifier le sens de circulation au regard des retours des usagers et riverains lors des phases de test. Ceci ne sera effectif qu'après la fin de réalisation des travaux de la gare.  
Le Cabinet VDI a été retenu. Monsieur ABRY précise que ces deux projets feront l'objet de réunions publiques afin d'informer la population mais aussi de recueillir ses observations.
- Monsieur SCALMANA souhaiterait connaître le devenir de l'ex foyer des roulants situé à proximité de la gare SNCF. Le Maire informe qu'un permis de construire a été déposé en vue de créer des appartements. La commercialisation est en cours.
- Le Maire informe que l'inauguration du pôle d'échange multimodal de la gare devrait avoir lieu en juillet, voire en septembre.  
Il précise que les études visant à mettre en accessibilité la passerelle seront rendues avant l'été.  
Concernant le transport ferroviaire, le Maire souhaite engager très rapidement un travail pour demander l'augmentation des dessertes qu'il estime très insuffisantes à ce jour, notamment en direction de Chambéry. Aussi, et afin de capter les trains entre Genève et Chambéry, il précise que le projet de quai de raccordement situé au Péage devra être réactivé.
- Le Maire informe que la communauté de communes Bugey Sud a inscrit le projet de maison de santé pluridisciplinaire à son budget primitif 2018.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs les Membres du Conseil Municipal, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Le Maire  
**Franck ANDRE-MASSE**

